



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 25 octobre 2017 à 19 h, après convocation légale

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. OCTAVE Henri
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.
Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice	M. SZUREK Michel	M. NOEL Guy
Mme ZYDEK Christine	M. LAVAULEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	Mme BRIER Marcelle
M. BROUILLET Laurent	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. MIZZON Jean-Marie	M. PERLATI Daniel	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHREIBER Roger	M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira
M. LAVAUT José	M. LEBOURG Gérald	M. MEDVES Jean-François	Mme SASSELLA Sylvie
Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. BALCERZAK Roland
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
M. DORVEAUX Lionel		M. SAPIN Bruno
M. LOUIS Jean-Charles		Mme RENAUX Patricia
M. SCHITZ Denis		M. FERRERO Marc
M. PERON Patrick		M. JURCZAK Serge
M. BOGUET Henri		Mme BRIER Marcelle (à partir du point 5)

Absents excusés :

M. LANGENFELD Guy	M. FRIJO Antoine	M. CINO Frédéric
M. HERGAT Michel		

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc	

Début de séance à 19h12 :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 7
Absents : 10

Arrivée de M. HOLSENBURGER pendant le point 2.

A partir du point 2 :

Membres en exercice : 59
Présents : 43
Procurations : 7
Absents : 9

Départ de M. BOGUET au cours du point 5.

A partir du point 5 :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 8
Absents : 9

Sortie de M. MIZZON au cours du point 7.

A partir du point 7 :

Membres en exercice : 59
Présents : 41
Procurations : 8
Absents : 10

Retour de M. MIZZON au cours du point 10.

A partir du point 10 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 8
Absents : 9

La séance est levée à 20h05.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur Adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, chargée de mission Communication du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, secrétaire assistante du SMiTU
M. SCHMIDT Matthieu, assistant finances du SMiTU

POINT 13 – DELIBERATION N° 2017/81 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SMITU AU GART ET DE SON SUPPLEANT

Considérant la délibération n°2014/16 en date du 21 mai 2014 procédant à la désignation du représentant du SMITU au GART et de son suppléant ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Marie MIZZON aux fonctions de Président du SMiTU ;

Qu'au cours d'une assemblée générale tenue le 27 novembre 1980, les élus représentant 63 AOT ont décidé de créer une structure permanente d'échange et de coordination propres aux communes, syndicats, districts, communautés urbaines, conseils généraux ou régionaux sous la forme d'une association dite « *Groupement des Autorités Responsables de Transport* » afin de se doter d'un instrument d'échange efficace.

L'article 1^{er} des statuts du GART fixe le but de l'association :

- assurer les échanges d'information [...] ;
- ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne ;
- développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

Les statuts et le règlement intérieur disposent que les autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD) membres du GART désignent leur représentant au sein de l'Assemblée Générale (AG) ; ce sont des membres élus de l'AOMD.

Leurs fonctions cessent à l'expiration de leur mandat représentatif. Seules les AOMD à jour de leur cotisation peuvent se faire représenter à l'AG. Elles y sont représentées par le titulaire et/ou le suppléant qu'elles ont désigné.

Le 12 juillet 2016, ont été désignés comme représentants du SMiTU :

- M. MIZZON Jean-Marie – Titulaire
- M. SCHREIBER Roger – Suppléant

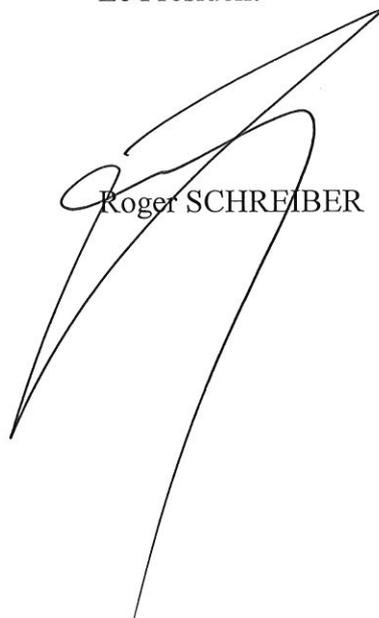
M. MIZZON Jean-Marie ne siégeant plus au SMiTU, le bureau ayant été réinstallé, il convient de désigner de nouveaux représentants.

Le Président lance un appel à candidatures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- M. SCHREIBER Roger - Titulaire
- M. BARBÉ Jérôme - Suppléant

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 26 octobre 2017,
Le Président


Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 26/10/17
Le Président du SMITU